



2 ans de réparation sous garantie

(Attention: exceptions avec seulement 1 an de garantie)

Seuls les équipements terminaux produits sous le label ANIMO sont garantis contre les vices cachés pendant une durée de **24 mois**, et pour ce qui concerne les autres éléments et articles qui ne sont pas produits par ANIMO tels que, notamment les percolateurs et filtres à eau, une garantie de **12 mois** entre en vigueur à compter de la livraison, si toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Le bien vendu a été utilisé conformément aux prescriptions communiquées lors de la livraison.

La main d'œuvre, les frais de déplacement et/ou de transport seront facturés.

S'il s'avère que la panne provient d'un mauvais entretien et/ou de tartre, la réparation sous garantie n'est pas en vigueur.

Veillez ramener l'appareil à votre succursale Cebeo le plus proche. Le service de retours de Cebeo doit retourner l'appareil défectueux au fournisseur.

Afin de pouvoir effectuer votre garantie les données suivantes sont indispensables :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Numéro de client :

Numéro de facture :

Date d'achat :

Référence d'article :

Numéro de serie :

Description du défaut :

L'appareil défectueux doit impérativement nous être retourné